

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/15

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Projets de contrats ruraux.

Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur trois projets de contrats ruraux avec les communes de Louan-Villegruis-Fontaine, Chevrainvilliers et Fay-les-Nemours. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 315 000 € sur l'autorisation de programme 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- deuxième contrat rural de la commune de Chevrainvilliers,
- troisième contrat rural de la commune de Louan-Villegruis-Fontaine,
- troisième contrat rural de la commune de Fay-les-Nemours.

Article 2 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **315 000 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Louan-Villegruis-Fontaine,

- **105 000 €** au profit de la commune de Chevrainvilliers,

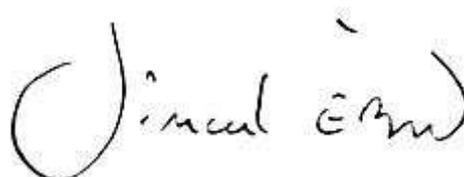
- **105 000 €** au profit de la commune de Fay-les-Nemours,

et de prélever ces crédits sur l'autorisation de programme 2009 "actions d'aménagement / contrats ruraux", opération "contrats ruraux".

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ